|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **INF.10** |
| **Commission économique pour l’Europe**Comité des transports intérieurs**Groupe de travail des transportsde marchandises dangereuses****Réunion commune d’experts sur le Règlement annexéà l’Accord européen relatif au transport internationaldes marchandises dangereuses par voies de navigationintérieures (ADN) (Comité de sécurité de l’ADN)****Quarante et deuxième session**Genève, 21-25 aout 2023Point 4 b) de l’ordre du jour provisoire**Propositions d’amendements au Règlement annexé à l’ADN :****autres propositions** | 7 juillet 2023français |

 Diverses corrections dans l’ADN 2023

 Communication du Gouvernement de l’Allemagne

 Introduction

1. L'Allemagne a constaté que, fin 2022, le RID 2023 a fait l'objet de diverses corrections portant sur des passages de texte qui avaient été harmonisés avec l'ADN. Nous n'avons pas connaissance de décisions spécifiques de groupes de travail ayant pu donner lieu à ces corrections.

 Demande

2. L'Allemagne invite les secrétariats de la Commission économique pour l’Europe (CEE-ONU) et de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) à procéder à une vérification préalable afin de déterminer si ces corrections devraient également être reprises dans l'ADN, afin de maintenir autant que possible une harmonisation étendue entre l'ADR, le RID et l'ADN.

3. Cela concerne les corrections suivantes dans les versions française et allemande :

 Français

Table des matières :

3.2 Modifier comme suit :

« 3.2 Liste des marchandises dangereuses

3.2.1 Tableau A : Liste des marchandises dangereuses dans l’ordre des numéros ONU

3.2.2 Tableau B : Liste alphabétique des marchandises dangereuses ».

*Note by the secretariat: These changes should be discussed at the Joint Meeting and a solution for RID/ADR/ADN should be found. Titles are currently different for RID/ADR/ADN.*

Chapitre 1.1

1.1.4.7.1 Dans la première phrase, après « et construits », ajouter : « et éprouvés »

*Note by the secretariat: This is a correction to ADR 2023 as well and should be reflected in ADN.*

Chapitre 3.2

3.2.1 Modifier le titre comme suit :

« 3.2.1 Tableau A : Liste des marchandises dangereuses dans l’ordre des numéros ONU Explications ».

PARTIE 5

5.4.1.1.3.2 À l’alinéa c), remplacer « véhicule » par : « wagon ».

*Note by the secretariat: Normally for ADN « vehicle » is kept and « wagon » added, if relevant. The Safety Committee should decide if adding « wagon » is relevant for this specific paragraph.*

 Allemand

Inhaltsverzeichnis:

3.2 Das gesamte Kapitel wie folgt ersetzen:

„3.2 Verzeichnisse der gefährlichen Güter

3.2.1 Tabelle A: Verzeichnis der gefährlichen Güter in UN-numerischer Reihenfolge“

TEIL 3

Kapitel 3.2

3.2.1 Die Überschrift erhält folgenden Wortlaut:

„3.2.1 Tabelle A: Verzeichnis der gefährlichen Güter in UN-numerischer Reihenfolge Erläuterungen“.

Kapitel 5.4

5.4.1.1.3.2 In Absatz c) streichen: „/Fahrzeugs“